

Bordeaux accueille les Journées nationales du réseau des villes contre l'habitat indigne

La Ville de Bordeaux accueille, ce jeudi 6 février 2025, la 2^e édition des Journées nationales du réseau des villes contre l'habitat indigne. Plusieurs temps forts sont à prévoir, notamment : un débat sur le bilan et les avancées suite à la publication de la loi « Habitat dégradé » ; prise en compte des enjeux liés à l'habitat indigne dans de petites communes girondines comme Libourne, Castillon-la-Bataille, Saint-André-de-Cubzac.

Tout le programme de la journée est à retrouver [ICI](#).

Engagé dans la lutte contre l'habitat indigne, Pierre Hurmic rappellera, lors de cet événement, la méthode qu'a choisie la Ville de Bordeaux pour renforcer sa dynamique de protection des personnes et des biens :

1^{er} axe - Prévenir

La lutte contre l'habitat indigne passe par la nécessité pour la Ville d'informer les propriétaires et locataires de leurs droits et devoirs. Grâce au renforcement par la Ville de Bordeaux depuis 2020 des équipes en charge des arrêtés de mises en sécurité, la municipalité assure un suivi très précis de chaque dossier.

2^e axe – Accompagner

La Ville se tient aux côtés des locataires et des propriétaires pour les accompagner et participer à réguler et contrôler leurs pratiques.

Concrètement, cela prend par exemple la forme du [permis de louer](#), mis en place en 2022 par la municipalité. Le permis de louer sera délivré si le logement ne présente pas de risques en matière de santé, de salubrité et de sécurité.

La mise en place de l'encadrement des loyers en 2022 témoigne également de la volonté de la Ville de Bordeaux de contrôler les usages abusifs de certains propriétaires.

La lutte contre l'habitat indigne à Bordeaux prend également la forme d'un accompagnement financier à travers le co-financement incitatif des études structurelles. Grâce à ce dispositif inédit et 100% bordelais mis en place par la Ville en 2022, la municipalité co-finance à 50% les études permettant d'évaluer l'ampleur des travaux lorsqu'un syndic ou un propriétaire émet des doutes sur la structure de son bien.

3^e axe – Sanctionner

S'engager contre l'habitat indigne, c'est aussi s'assurer que les propriétaires qui ne respectent pas l'obligation de réaliser des travaux de sécurisation soient sanctionnés.

Ces contrôles, mis en place par la Ville, peuvent ainsi mener à des signalements au Parquet ainsi qu'à des sanctions financières.

Zoom sur InCité

Acteur engagé dans la lutte contre l'habitat indigne, InCité accompagne les collectivités dans le renouvellement urbain de leurs cœurs de ville. À l'occasion du 6 février 2025, InCité organise deux visites de 45 minutes afin de sensibiliser aux réalités du mal-logement : une opération à l'état initial d'habitat dégradé et une opération qui s'achève en partenariat avec Gironde Habitat. Horaires : 12h, départ de l'Athénée municipal ; 13h : départ du 39 et du 41 rue Paul Louis Lande.

**Le Maire de Bordeaux, Pierre Hurmic
Lancera les Journées nationales du réseau des villes contre l'habitat indigne
L'Athénée municipale, 10 place Saint-Christoly, Bordeaux
Jeudi 6 février 2025 à 9h00**